



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050297

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 1/12/2023 16H44 C:024891 I:32852
V/REF : 012743
V/Email reçu le Vendredi 01/12/2023 à 16H44

SDC"MAISON BOUVIER"
C/°OPAC SAVOIE
9 RUE JEAN GIRARD MADOUX
73000 CHAMBERY

V/REF.IMM. 0453
IMMEUBLE : MAISON BOUVIER
1 CHEMIN DU FOREZAN
73160 COGNIN

Voglans, le 20 Mai 2024

Référence Marché: 22.054 -Lot3 Chambéry
LOCALISATION : 1 CHEMIN DU FOREZAN - MAISON BOUVIER - ENTREE DE L'IMMEUBLE
LE GEA MME FOURET : 04 79966038
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE INONDATION DEVANT L'ENTREE DE L'IMMEUBLE
Donneur d'ordre : Mme N. GIROUD BIT

NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage électromécanique avec matériel type K 50.

LE 14/12/2023 A 14H15
COMMUNS EXTERIEURS
CONTRÔLE DES REGARDS EU EXTÉRIEURS DEVANT ET SUR LE CÔTÉ DE L'IMMEUBLE
CONSTAT DE PRÉSENCE D'UN ANCIEN REFOULEMENT EU QUI AVAIT DÉBORDÉ
CURAGE DU RESEAU EU SUR 17ML
AUCUN BOUCHON CONSTATÉ DANS LES REGARDS EP
PAS DE POSSIBILITÉ DE NETTOYER LE TERRAIN, LES DÉCHETS SONT MÉLANGÉES A
LA TERRE ET AUX FEUILLES
L'EXTRACTION DES DECHETS SERA POSSIBLE LORSQUE LE TERRAIN SERA SEC
REPLI DE CHANTIER

OBSERVATIONS : AD AB Email envoyé le 10/05/24 à 14H48 Mme S. FOURET
AD AB Email envoyé le 27/02/24 à 08H43 Mme N. GIROUD BIT
AD AB Email envoyé le 22/01/24 à 16H20 Mme N. GIROUD BIT
AD AB Email envoyé le 11/01/24 à 09H31 Mme N. GIROUD BIT
AD AB Email envoyé le 03/01/24 à 15H21 Mme N. GIROUD BIT
AD AB Email envoyé le 22/12/23 à 08H26 Mme N. GIROUD BIT

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

CV AB Email envoyé le 14/12/23 a 15H14 Mme N. GIROUD BIT
RM LCOMPTER EMAIL en CC le 05/12/23 a 09H20 patrimoine@opac73.fr
RM LCOMPTER Email envoyé le 05/12/23 a 09H20 Mme N. GIROUD BIT
RE LCOMPTER Email envoyé le 01/12/23 a 17H29 Mme N. GIROUD-BIT

NOUS VOUS REMERCIONS POUR LES PHOTOS, AU VU DE L'ETAT D'INONDATION
IMPORTANTE ET L'ABONDANCE DES PLUIES EN COURS, NOUS NE SERONS PAS EN
CAPACITE D'INTERVENIR DANS CES CONDITIONS
NOUS PREVOYONS UNE INTERVENTION DES QUE POSSIBLE

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un véhicule spécialisé débouchage (hydraulique, électromécanique, mécanique).
Installation et mise en place du matériel. Localisation de l'obstruction et recherche du sens d'écoulement du réseau.
Ouverture des tabourets et trappes de visite permettant l'accès au réseau.
Débouchage par procédé mécanique ou électromécanique.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Une intervention de débouchage ne peut en aucun cas être assimilée à un curage de canalisation (remise au diamètre initial de la totalité de la canalisation). Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction.
Dans le cas contraire, ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions de débouchage que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et y remédier si le client nous en donne l'ordre par un curage (remise au diamètre) ou une réparation de la canalisation (si nécessaire).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge/Déplacement	2	31,61	31,61
1,00	H. Débouchage Réseau Le 14/12	2	84,28	84,28



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4050297

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

TOTAL H.T.	115,89
T.V.A. a 10,00%	11,58
TOTAL T.T.C.En EURO	127,47

Valeur en votre règlement au 30 Juin 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN



1/12/2023 à 16H44

OPAC SAVOIE Direction du Patrimoine
9 rue Jean-Girard-Madoux - 73024 CHAMBERY CEDEX
Contact : GIROUD BIT - Cognin Nord
Tél : 04 79 71 49 07

SERVIMO SAVOIES
CHEMIN DES MARAIS
73420 VOGLANS

Copropriété

N° Bon : 012743

Nous vous demandons de réaliser les prestations suivantes :

Lieu d'exécution de la commande :

Maison Bouvier à COGNIN .

-> Ordre de service de régularisation suite à votre demande du 10.05.2024 pour intervention de débouchage suite inondation devant l'entrée de la résidence - Qté : 1,00 U à 115,89 € HT - TVA : 10,00%

Montant de l'engagement HT..... 115,89

Montant de la TVA..... 11,59

Montant de l'engagement TTC..... 127,48

Merci de bien vouloir libeller la facture comme ci dessous :

le syndicat des copropriétaires "Maison Bouvier"

Par son syndic OPAC Savoie 9 rue Jean Girard-Madoux 73 000 Chambéry

Selon les conditions du CCAG en vigueur à la date de signature de la commande

Cette commande doit être obligatoirement accompagnée d'une attestation fiscale.

Le règlement de cette commande sera effectué à l'exécution des prestations sur présentation d'une facture et du présent bon de commande dûment complété.

Votre facture devra indiquer la date de réalisation de la prestation **et les références bancaires**.

Engagement Fournisseur

Date limite d'exécution : 10/05/2024

Engagement OPAC SAVOIE A Chambéry le

10/05/2024

A le

Signature et cachet

ATTESTATION NORMALE

1- Identité du client ou de son représentant

Je soussigné(e) OPAC SAVOIE - 9, rue Jean Girard-Madoux - 73 024 Chambéry cedex

2- Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue de ces travaux :

- ☐ maison ou immeuble individuel ☒ immeuble collectif ☐ appartement individuel
☐ autre (précisez la nature du local à usage d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de **50%** à cet usage
☐ des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

donc je suis : ☐ propriétaire ☐ locataire ☒ autre (précisez votre qualité) : Syndic.

3- Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux :

1. Fondations :

- ☒ n'affectent pas les fondations
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des fondations

2. Eléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage :

- ☒ n'affectent pas ces éléments
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus de ces éléments

3. Façades (hors ravalement) :

- ☒ n'affectent pas les façades
☐ ou rendent à l'état neuf, par ajout ou remplacement, la moitié au plus des façades

4. Eléments de second oeuvre :

- ☒ ne rendent pas à l'état neuf les deux tiers ou plus de chacun des six éléments de second oeuvre suivants. A l'appui de cette indication, cocher la case utile dans chacune des lignes du tableau suivant :

A. Eléments de second oeuvre	B. Les travaux ne portent pas sur cet élément	C. Les travaux rendent à l'état neuf moins des deux tiers de cet élément à l'issue des travaux	D. Les travaux rendent à l'état neuf les deux tiers ou plus de cet élément à l'issue des travaux
a. planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage	☒	☐	☐
b. huisseries extérieures	☒	☐	☐
c. cloisons intérieures	☒	☐	☐
d. installations sanitaires et de plomberie	☒	☐	☐
e. installations électriques	☒	☐	☐
f. système de chauffage	☒	☐	☐

5. J'atteste que, sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation, ces travaux n'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface placher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10%.

6. J'atteste que les travaux ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction.

7. ☐ J'atteste que les travaux visent à améliorer la qualité énergétique du logement et portent sur la fourniture, la pose, l'installation ou l'entretien des matériaux, appareils et équipements dont la liste figure dans la notice (1 de l'article 200 quater du code général des impôts - CGI) et respectent les caractéristiques techniques et les critères de performances minimales fixés par un arrêté du ministre du budget (article 18 bis de l'annexe IV au CGI)

8. ☐ J'atteste que les travaux ont la nature de travaux induits indissociablement liés à des travaux d'amélioration de la qualité énergétique soumis au taux de TVA de 5,5%

4- Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande ainsi que les éléments de justification des proportions mentionnées dans le cadre 3 ci-dessus.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux normal) et le montant effectivement payé :

- 10% pour les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et d'entretien portant sur des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans

- 5,5% pour les travaux d'amélioration de la qualité énergétique des locaux à usage d'habitation achevés depuis plus de 2 ans ainsi que sur les travaux induits qui leur sont indissociablement liés.

Adresse de l'immeuble concerné :

Maison Bouvier
73160 COGNIN

Fait à Chambéry, le 10/05/2024

Référence de la commande : COP 012743

SERVIMO SAVOIES

CHEMIN DES MARAIS

73420 VOGLANS

Signature du preneur des travaux